

UN TÉMOIGNAGE DE LA PRATIQUE DU BYOD EN FRANCE



• CONTEXTE NATIONAL & CADRE LÉGISLATIF FRANÇAIS

LOI n° 2018-698 du 3 août 2018 relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire

L'article L. 511-5 du code de l'éducation est ainsi rédigé :

« Art. L. 511-5.-L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte, à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément. »

UN TÉMOIGNAGE DE LA PRATIQUE DU BYOD EN FRANCE

- **UNE EXPÉRIMENTATION EN 2015/2017 INCUBÉE PAR LA DNE**

2 expérimentations / 3 établissements / 1000 élèves  

Retour sur 2 ans d'usages

3 établissements
1000 élèves

AVAN
AVEC
BYOD

**ARTS
PLASTIQUES
ORDIPHONES
CLASSELAB**

ACADÉMIE DE NICE

MODULARITÉ
MOBILITÉ

Mme. J. Rouch / IA-IPR Arts plastiques
M. B. Sicart & M. D. Cohen / pr. Arts plastiques

2015-2016/2016-2017

Un smartphone ou téléphone multifonction disposant en général d'un écran tactile et d'un appareil photographique numérique, et des fonctions d'un assistant numérique personnel et d'un ordinateur portable.

 académie
NICE

 académie
NICE

 académie
NICE

 académie
NICE

 académie
NICE

 académie
NICE

 académie
NICE

 académie
NICE

 académie
NICE

 académie
NICE

 académie
NICE

 académie
NICE

 académie
NICE

 académie
NICE

 académie
NICE

 académie
NICE

 académie
NICE



<http://arp.ac-creteil.fr/spip.php?article713>

UN TÉMOIGNAGE DE LA PRATIQUE DU BYOD EN FRANCE

• DES PRATIQUES DE TERRAIN



Cours d'arts plastiques de Mme Aude Chevallier, Collège international de Noisy-le-Grand, Seine-Saint-Denis, Académie de Créteil

**INTERROGER ET TRANSMETTRE UN USAGE CITOYEN DU BYOD (ICI SMARTPHONE / NATEL)
POUR ACQUÉRIR LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE.**

UN TÉMOIGNAGE DE LA PRATIQUE DU BYOD EN FRANCE

• GAINS ET LIMITES CONJONCTURELLES DU DISPOSITIF

**IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ
DE FORMER EN
TRANSCATÉGORIALITÉ
POUR FAIRE ÉVOLUER
LES PRATIQUES
ET LES MENTALITÉS,
EN S'APPUYANT SUR
L'EXPÉRIENCE DES
ÉQUIPES DE TERRAIN
ET LA RECHERCHE.**

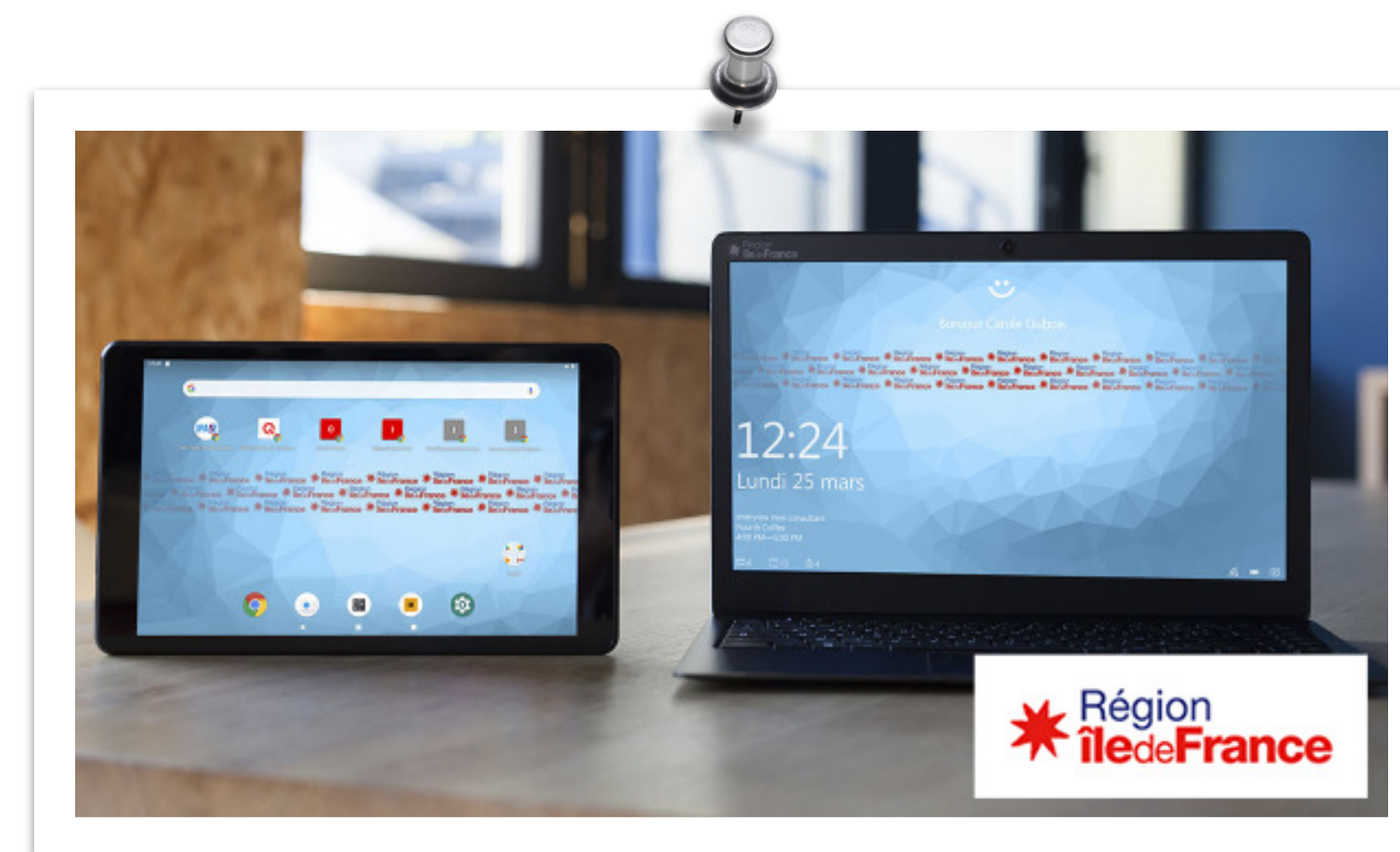


<https://www.education.gouv.fr/interdiction-du-telephone-portable-dans-les-ecoles-et-les-colleges-7334>



Depuis 2012, tous les élèves de 6e du Val-de-Marne – soit plus de 110 000 collégiens - se voient remettre un ordinateur portable personnel "Ordival". (photo: D. Adam)

<https://www.valdemarne.fr/vivre-en-val-de-marne/actualites/ordival-un-ordinateur-offert-aux-eleves-de-6e-utile-au-college-comme-a-la-maison>




Dans le cadre du virage numérique, 137 000 ordinateurs et tablettes doivent être distribués aux lycéens à la rentrée 2020-2021. Au total, ce sont 340.000 équipements numériques qui ont été mis à la disposition des élèves depuis 2019.

<https://www.iledefrance.fr/340000-tablettes-et-ordinateurs-distribues-aux-lyceens-en-2-ans?amp>

• L'USAGE DU BYOD AMÈNE À REPENSER LA FORME SCOLAIRE


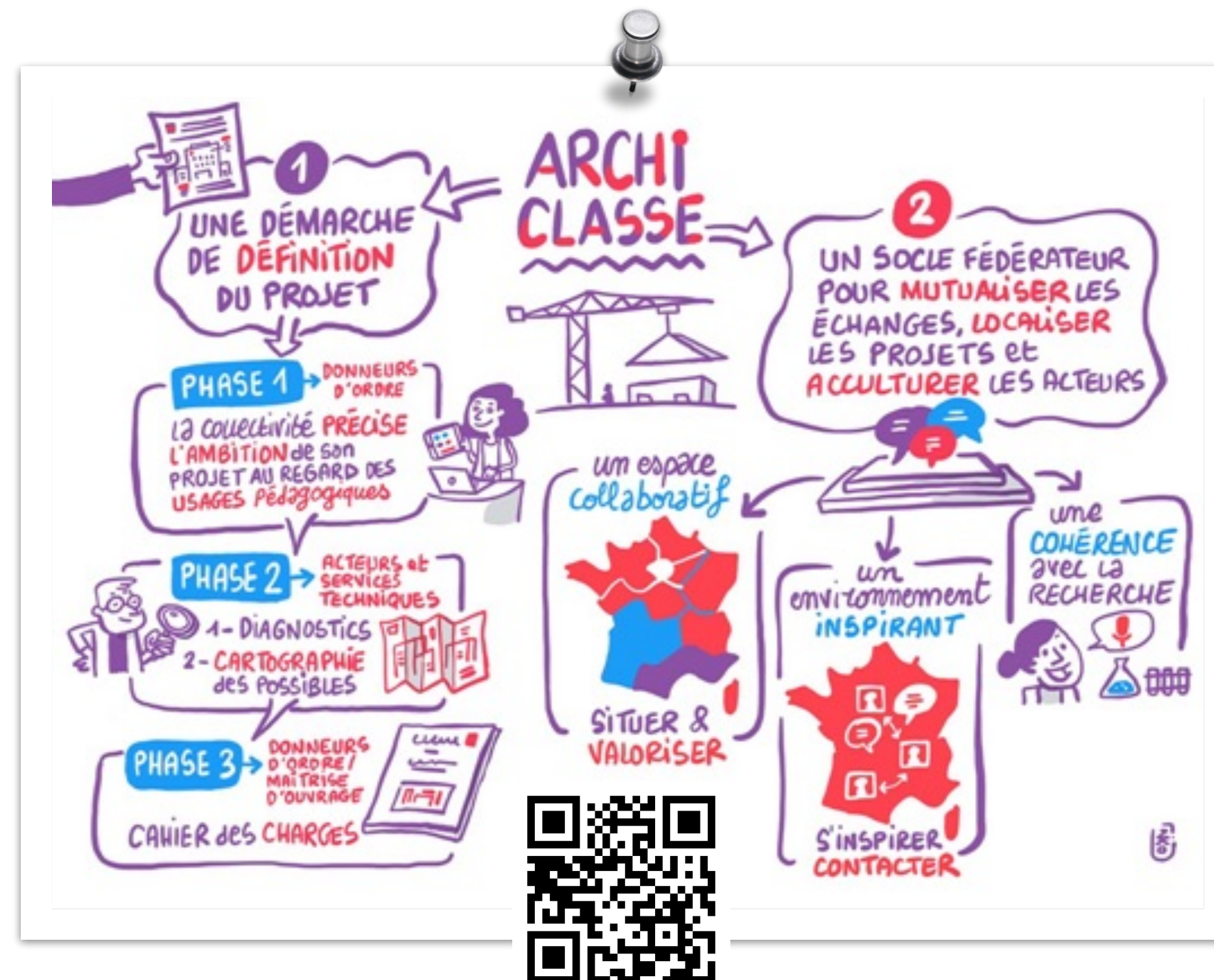
Repenser la forme scolaire à l'heure du numérique

Vers de nouvelles manières d'apprendre et d'enseigner



RAPPORT N° 2017-056
 MAI 2017

Rapport à
 monsieur le ministre de l'éducation nationale

 académie
 Créteil 

Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Région académique
 ÎLE-DE-FRANCE

Arts Plastiques

Recherche 



FORME SCOLAIRE